



TRANSPORT SCOLAIRE – 2007-2008

Compagnie de transport Cardinal	531-3900
Conseil scolaire du Sud de l'Alberta	686-6998
École francophone publique du nord-ouest de Calgary	247-2458

→ Rentrée scolaire – (30 août 2007)

Le service de transport reprend la même journée que le début des classes. Nous vous ferons parvenir la route d'autobus scolaire de votre enfant **par la poste** à la fin août. Veuillez aviser, dès que possible, tout changement d'adresse et # de téléphone à votre école : École francophone du Nord Ouest (403)247-2458. Pour ceux qui iront à l'École francophone du Nord Est veuillez communiquer avec le Conseil scolaire au 403-686-6998. Tout changement reçu après le 13 août risque de ne pouvoir prendre effet qu'à partir du 12 septembre ou après cette date (à cause des nombreux changements que doit faire la Compagnie de transport Cardinal en début d'année scolaire!). Si vous n'avez pas reçu de lettre du transport scolaire après le 28 août, veuillez communiquer avec Lorraine Lafortune au 686-6998 poste 238.

→ Élèves admissibles

Le Conseil fournira un service de transport seulement aux élèves **de la maternelle à la 6^e année** qui résident à une distance de plus de 1,2 kilomètres de l'école.

→ Responsabilités des parents

La sécurité des élèves de la maison jusqu'à l'arrêt d'autobus, pendant le temps d'attente ainsi qu'au retour à la maison, est la responsabilité des parents. Les parents doivent juger si leur enfant peut faire ce parcours seul ou s'il doit être accompagné. Chaque enfant devrait savoir comment réagir si les parents ou tuteurs ne sont pas à l'arrêt d'autobus à leur retour à la maison. Les enfants doivent se présenter à l'arrêt d'autobus **AU MOINS 5 MINUTES D'AVANCE!** Les élèves de la maternelle doivent être accompagnés d'un adulte au départ et à l'arrivée de l'autobus!

IMPORTANT !!! IMPORTANT !!! IMPORTANT !!! IMPORTANT !!!

→ Quoi faire en cas d'absence de l'enfant ou retard de l'autobus

Si vous savez que votre enfant ne prendra pas l'autobus le matin, on vous demande de contacter et d'avertir **la compagnie Cardinal au 531-3900** dès que possible. Aussi, il arrive parfois que les autobus soient en retard (circulation, tempête, etc.); en ce cas, vous pouvez appeler le même numéro afin d'obtenir, en tout temps, la liste des autobus dont le parcours accusent un retard de plus de 10 minutes. **S.V.P., ne téléphonez pas à l'école** pour obtenir des informations à ce sujet. Gardez à portée de la main le numéro de Cardinal.

→ **Durée des trajets**

On réduit la durée des trajets lorsque les élèves marchent. La distance de marche visée pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, et ceci dans la mesure du possible et lorsque nécessaire, est de 400 mètres et ne devrait pas dépasser 800 mètres.

L'autobus ne doit pas dévier de son trajet ou de son horaire normal ni faire d'arrêts spéciaux pour ramasser ou déposer des élèves sans l'approbation préalable de l'entrepreneur en transport ou du secrétaire-trésorier. On vous demande de ne pas faire de demande directement auprès des conducteurs!

→ **Heure d'arrivée et de départ**

Les conducteurs d'autobus doivent arriver à l'école environ 10 minutes avant le début des classes.

Les conducteurs d'autobus partiront, sans faute, dix (10) minutes après la cloche de fin des classes.

→ **Arrêts d'autobus**

Tous doivent se présenter à l'arrêt d'autobus au moins 5 minutes à l'avance. En cas d'absence ou de retard, l'autobus n'attendra pas plus de 1 minute.

L'endroit désigné de l'arrêt doit être sécuritaire :

- i.) si l'élève doit traverser une rue à grande circulation, il doit pouvoir le faire à une intersection ou idéalement à un passage piétonnier. Certaines artères importantes ne peuvent pas être traversées;
- ii.) il doit y avoir un trottoir ou un endroit pour attendre l'autobus en sécurité;
- iii.) l'arrêt est sur une route sur laquelle l'autobus peut s'arrêter en sécurité.

→ **Méthode du premier entré, premier sorti**

Seulement lorsqu'il est économique ou pratique de le faire, le ramassage et le dépôt d'élèves sera organisé de façon à ce que les élèves qui sont ramassés les premiers le matin soient déposés les premiers l'après-midi.

→ **Supervision de l'embarquement et du débarquement des élèves à l'école**

La direction de chaque école, ou sa/son représentant.e, est responsable de la supervision des élèves au moment de leur embarquement dans l'autobus après l'école et de leur débarquement 10-15 minutes avant le début des classes.

Les décisions rendues sur les appels concernant le transport tiendront toujours compte des facteurs d'augmentation des coûts, d'augmentation de la durée du trajet et des questions de sécurité.

Bonne vacances à tous!

Lorraine Lafortune

Lorraine Lafortune
Transport – Projets spéciaux